

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Pascal MONTECOT - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Odile BONTHOUX - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédérick BOUSQUET représenté par Michèle EMERY - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Marie-

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019

Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Maurice CHAZEAU représenté par Jacques BOUDON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Martine RENAUD - Auguste COLOMB représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Monique CORDIER représentée par Laure-Agnès CARADEC - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Bernard DESTROST représenté par Jérôme ORGEAS - Olivier FREGÉAC représenté par Alexandre GALLESE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Daniel HERMANN - Philippe GRANGE représenté par Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI représenté par Joël MANCEL - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - André JULLIEN représenté par Patrick PIN - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO - Marie-Louise LOTA représentée par Catherine PILA - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Michel MILLE représenté par Didier KHELFA - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Patrick PADOVANI représenté par Solange BIAGGI - Stéphane PAOLI représenté par Philippe DE SAINTDO - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Muriel PRISCO représentée par Gérard POLIZZI - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL - David YTIER représenté par Nicolas ISNARD - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Jean-Claude FERAUD - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Eliane ISIDORE - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Florian SALAZAR-MARTIN - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 14h45 par Eugène CASELLI - Marine PUSTORINO-DURAND représentée à 14h45 par Josette VENTRE - Yves VIDAL représenté à 15h15 par Olivier GUIROU - Michel DARY représenté à 16h00 par Marie-France DROPY-OURET - Solange BIAGGI représentée à 16h00 par René BACCINO - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 16h25 représentée par Henri CAMBESSEDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Dany LAMY à 14h32 - Gérard POLIZZI à 14h45 - Bruno CHAIX à 14h54 - Didier PARAKIAN à 15h15 - Yves VIDAL à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h17 - Jean-Pierre SERRUS à 15h20 - Antoine MAGGIO à 15h20 - Jacques BOUDON à 15h20 - Eugène CASELLI à 15h25 - Frédéric COLLART à 15h25 - Nathalie LAINÉ à 15h30 - Jean-Louis TIXIER à 15h30 - Sandra DALBIN à 15h31 - Josette FURACE à 15h34 - Roland CAZZOLA à 15h34 - Roland BLUM à 15h52 - Jean ROATTA à 15h53 - Catherine PILA à 15h55 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Pascal MONTECOT à 16h02 - Michel LAN à 16h03 - Richard MALLIÉ à 16h03 - Stéphane LERUDULIER à 16h04 - Claude FILIPPI à 16h04 - Jean MONTAGNAC à 16h06 - Céline FILIPPI à 16h10 - Sophie AMARANTINIS à 16h11 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 16h15 - Dominique FLEURY-VLASO à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h09 - Georges ROSSO à 16h15 - Danielle MENET à 16h15 - Eric CASADO à 16h15 - Odile BONTHOUX à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h15 - Nicole JOULIA à 16h15 - Gilbert FERRARI à 16h15 - Philippe DE SAINTDO à 16h15 - Irène MALAUZAT à 16h15 - Frédéric VIGOUROUX à 16h16 - Danielle MILON - Yves MESNARD à 16h20 - Patrick PIN à 16h20 - Sophie DEGIOANNI à 16h20 - Jean-Pascal GOURNES à 16h20 - Frédéric VIGOUROUX à 16h20 - Guy ALBERT à 16h20 - Maryse RODDE à 16h20 - François BERNARDINI à 16h20 - Gaëlle LENFANT à 16h20 - Bernard MARTY à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20 - Pierre COULOMB à 16h20 - Jean-Claude DELAGE à 16h23 - Sylvaine DI CARO à 16h23 - Francis TAULAN à 16h23 - Jules SUSINI à 16h23 - Jean-Louis CANAL à 16h24 - Richard FINDYKIAN à 16h27 - Christophe AMALRIC à 16h29 - Jacky GERARD à 16h30 - Florence MASSE à 16h36 - Mireille BALLETTI à 16h37 - Eric LE DISSES à 16h3 - Claude VALLETTE à 16h39 - Albert LAPEYRE à 16h43 - Dominique TIAN à 16h45 - Remi MARCENGO à 16h45 - Danièle GARCIA à 16h50.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 004-6770/19/CM

■ Participation de la Métropole aux appels à projets du programme européen de coopération transnationale "INTERREG ALPES 2014-2020" MET 19/12085/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le programme européen « Interreg Espace Alpin » est un programme transnational de coopération territoriale européenne qui vise à soutenir le développement régional durable dans la région alpine.

Il existe depuis 2000 et concerne sept pays de l'arc alpin: la France avec quatre régions éligibles (Alsace, Franche-Comté, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'Italie, la Slovénie, la Suisse, le Liechtenstein, l'Allemagne et l'Autriche.

Le programme 2014-2020 participe à la stratégie européenne 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Il offre aux parties prenantes un cadre pour développer, expérimenter, mettre en œuvre et coordonner de nouvelles idées.

En tant que moteur de développement et de changement, le programme réunit trois fonctions :

- amorcer et financer des projets concrets permettant la réalisation des objectifs du programme ;
- alimenter les débats sur la politique de cohésion et le futur de l'espace alpin ;
- agir comme catalyseur de coopération et de solutions communes au sein du territoire éligible.

Le budget total du programme pour la période 2014-2020 avoisine les 140 millions d'euros, dont 116,6 millions sont financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les projets peuvent être cofinancés jusqu'à 85% par le FEDER. Les 15 % restants peuvent être apportés par des fonds publics ou privés.

Le programme INTERREG ALPES s'articule autour de quatre priorités :

- Priorité n°1 - Un espace alpin tourné vers l'innovation sur le plan social, commercial et dans le domaine de la gouvernance ; budget de 37.3 millions d'euros (subvention FEDER).

Objectif spécifique n°1b.1 - Améliorer les conditions cadres pour l'innovation

Le programme vise à améliorer les conditions (prise de conscience et prévision, enjeux juridiques, économiques, administratifs, structurels, enjeux liés à la gouvernance, mesures, technologie, évaluations de l'impact) pour les acteurs dans les domaines de la recherche et de l'innovation afin d'accroître le transfert de connaissances entre les entreprises, les usagers, les universités et l'administration (approche à quadruple hélice) de l'espace alpin. Le programme va également stimuler le potentiel d'innovation commerciale grâce aux résultats de la recherche dans les domaines importants pour l'espace alpin.

Objectif spécifique n°1b.2 - Améliorer la délivrance des services d'intérêt général

Le programme contribuera à proposer des services d'intérêt général plus efficaces, adaptables et adéquats à travers le développement, l'essai et l'adoption de nouvelles solutions en matière d'innovation sociale. L'innovation est cruciale dans une société en constante évolution (ex: transition démographique et sociale, exigences environnementales, défis de société, finances publiques etc.). Les services d'intérêt général ne doivent pas seulement être maintenus, mais constamment développés. Le programme s'investira également dans la promotion de l'intégration sociale et l'utilisation des bénéfices retirés.

Types d'actions de la priorité n°1 :

- Etablir des cadres, des plateformes et des réseaux transnationaux pour la coordination de la politique d'innovation et le renforcement de la coopération entre structures / acteurs d'innovation.
 - Développer des modèles transnationaux permettant de créer, tester, améliorer, comparer, évaluer les innovations dans le domaine de l'innovation commerciale, des services d'intérêt général, des prestations sociales et de l'administration publique.
 - Créer des modèles et tester des actions pilotes pour une meilleure participation de tous les groupes sociaux, acteurs et usagers dans la conception et l'offre de prestations sociales et de services d'intérêt général.
- Priorité n°2 - Un espace alpin à faible émission de carbone, pour une société durable et efficace ; solutions de transport et de mobilité ; budget de 31.5 millions d'euros (subvention FEDER).

Objectif spécifique n°4e.1 - Développement d'instruments transnationaux de politiques publiques bas-carbone intégrées

Le programme souhaite favoriser l'établissement d'instruments et d'outils pour la définition et la mise en œuvre de politiques transnationales de baisse de Co2 et permettre la promotion de ces instruments / outils auprès des décideurs politiques et administrations clés (transport, habitat, mobilité / aménagement du territoire).

Objectif spécifique n° 4e.2 - Accroître les options de mobilité et transport bas-carbone

Le programme souhaiterait organiser l'interaction spatiale, l'activité économique et les modes de transport et de mobilité afin de fournir les prérequis d'une société et d'une économie à faible émission de carbone. Il cherche à accroître les options disponibles pour une mobilité et un transport respectueux de l'environnement en adoptant des solutions technologiques, financières et structurelles, et en prenant en compte les aspects du changement climatique, l'efficacité des ressources et la résilience.

Types d'actions de la priorité n°2 :

- Soutenir l'émergence de réseaux commerciaux et structures de coopération sur des sujets pertinents pour la valorisation et/ou la création de technologies et d'applications d'un espace alpin à faible émission de carbone
 - Favoriser le développement de stratégies, cadres et boîtes à outils pour mettre en place des modèles locaux/régionaux de zones ou régions à faibles émissions de carbone.
 - Concevoir et tester les modèles opérationnels, technologiques et de financement de la mobilité et du transport à faible émission de carbone.
- Priorité n°3 - Un espace alpin où il fait bon vivre, pour le respect du patrimoine naturel et culturel et la protection des écosystèmes de l'espace alpin ; budget de 31.5 millions d'euros (subvention FEDER).

Objectif spécifique n°6c.1 - Valoriser durablement le patrimoine naturel et culturel

Le programme cherche à améliorer la protection de l'espace naturel et culturel de l'espace alpin de façon durable, équilibrée et constante en sensibilisant le public sur le potentiel actuel et les futurs challenges ainsi qu'en envisageant de nouvelles solutions (comme l'adoption d'outils de gouvernance et le développement de nouvelles chaînes de production, d'outils de gestion de conflits, etc.).

Objectif spécifique n°6d.1 - Améliorer la protection, la conservation et la connectivité écologique des écosystèmes de l'espace alpin

Le programme cherche à harmoniser les approches de gestion, à faciliter le transfert de connaissances et à partager les responsabilités avec l'objectif d'intégrer l'écosystème et ses besoins dans les décisions politiques.

Types d'actions de la priorité n°3 :

- Développer des initiatives culturelles à travers toutes les Alpes pour promouvoir une identité alpine transnationale, augmenter la prise de conscience et envisager à quoi pourrait ressembler le futur patrimoine culturel des Alpes.

- Stimuler, tester et mettre en place la négociation, la médiation, la participation et les modèles de résolution de conflits dans le contexte du tourisme, de la culture et des besoins locaux, et les aspirations et la croissance économique dans le contexte du patrimoine culturel et naturel.
 - Développer des concepts, des stratégies, des modèles et des pilotes pour une gestion viable et innovante des ressources, des infrastructures vertes et de la biodiversité, la gestion du paysage et des coulées vertes.
 - Mettre en place des partenariats pour la création de mécanismes de développement afin de développer des approches de valorisation alternatives pour l'écosystème alpin, et pour la prise de conscience et l'intégration de ces points dans les politiques publiques.
- Priorité n°4 - Une bonne gouvernance de l'espace alpin, transnationale et multi-niveaux ; budget de 9.3 millions d'euros (subvention FEDER)

Le programme prévoit d'améliorer la gouvernance transnationale multi-niveaux en stimulant et influençant le débat sur l'innovation de la gouvernance dans l'espace alpin. Il soutiendra les administrations publiques dans la redéfinition de leurs tâches, des approches, des services et des processus en développant, testant et adoptant des solutions innovantes à la lumière de la coopération transnationale.

Types d'actions de la priorité n°4 :

- Développer des modèles transnationaux pour la création, le test, l'amélioration, la comparaison et l'évaluation des innovations (outils, processus, acteurs, organisations et interfaces) dans le domaine de l'administration publique.
- Mettre en place une politique prévoyante pour les défis liés à la gouvernance de l'espace alpin.
- Développer des modèles innovants pour la coopération institutionnelle et l'organisation spatiale pour et entre les différents types de territoires.

Le programme fonctionne par appels à projets réguliers et multiples. Le volume et le rythme des appels à projets impliquent une grande réactivité aux candidats. En effet, la procédure de dépôt des candidatures s'effectue en deux temps (manifestation d'intérêt suivie d'une candidature complète pour ceux sélectionnés après la première phase) et mobilise plusieurs pays du programme alpin. Chaque projet dure au maximum 3 ans et compte de quatre à quinze partenaires venant d'au moins trois pays du programme espace alpin. Le budget moyen d'un projet espace alpin est de 2 millions d'euros de FEDER.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 152-13/12/18 CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- Le règlement (UE) n°1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions particulières relatives à la contribution du Fonds européen de développement régional à l'objectif "Coopération territoriale européenne" ;
- Le programme opérationnel Interreg Espace Alpin approuvé par la Commission européenne le 17 décembre 2014 ;
- Les appels à projets du Gouvernement régional de Salzbourg (Autriche) en tant qu'Autorité de gestion du programme Interreg Espace Alpin.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les axes thématiques du programme européen de coopération transnationale « Interreg Alpes 2014-2020 » représentent un enjeu essentiel pour la Métropole ;
- Que la présence de la Métropole dans les programmes de coopération transnationale est un outil de prospective territoriale qui contribue à la qualité et la mise à jour des politiques métropolitaines à travers l'échange d'expérience et la mise en œuvre de projets pilotes ;
- Que le positionnement dans des réseaux et projets de coopération territoriale européenne permet d'expérimenter des innovations issues de la recherche académique, et de capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole ;
- Que la participation de la Métropole à un projet Interreg représente une opportunité de financement supplémentaire pour les directions et services opérationnels métropolitains dont les activités ont un rapport avec l'axe thématique du programme mentionné ci-dessus ;
- Que l'opportunité d'un projet Interreg est le développement et le renforcement des activités en cours de réalisation, tout en les insérant dans une perspective européenne (utilisation d'indicateurs techniques européens, complémentarités avec les territoires partenaires,...) ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme européen de coopération transnationale Interreg Espace Alpin, en tant que chef de file ou partenaire, pendant toute la période de programmation 2014-2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les déclarations de partenariat afin de répondre aux appels à projet du programme européen de coopération transnationale Interreg Espace Alpin pendant la période de programmation 2014-2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019